

Le bilan des actions de notre association cité en exemple par une revue géographique

La revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest vient de publier un numéro spécial intitulé « Le Bassin d'Arcachon entre attractivité et protection ».

Mme Maïté BANZO professeure géographe à l'université de Bordeaux-Montaigne y consacre un chapitre qui cite l'action exemplaire de notre association ayant abouti sur de longues années à la préservation définitive du site des Quinconces – Le Coulin – St Brice.

Ce texte peut se résumer de la manière suivante :

L'image du Bassin est intrinsèquement liée à celle des espaces ouverts : dune du Pilat, plages océanes, plan d'eau, forêts, prés salés, coupures d'urbanisation. Ils offrent un cadre naturel qui joue indéniablement sur l'attractivité à la fois touristique et résidentielle du Bassin.

Mais le territoire doit composer et trouver un équilibre entre son caractère exceptionnel, sa fragilité et sa forte attractivité. Le discours vertueux et consensuel que l'on retrouve dans le SCOT et les PLU, qui traduit à la fois la volonté de défendre la protection des espaces ouverts, le respect de l'environnement, la qualité du territoire et son attractivité, cache en réalité des enjeux contradictoires.

L'annulation par le Tribunal Administratif du SCOT et du PLU d'Andernos marque un tournant dans l'histoire de la planification de ce territoire. Confirmé par la Cour Administrative d'Appel, ce jugement fait office

d'exemple par le rappel des exigences de réduction de la consommation foncière d'une part, et la protection du milieu d'autre part.

Le site des Quinconces – Le Coulin – St Brice en est la parfaite démonstration.

C'est en effet une coupure d'urbanisation emblématique des tensions entre attractivité et protection sur le Bassin d'Arcachon, caractérisée par la continuité de l'espace ouvert qui relie le bassin à la forêt cultivée de l'intérieur ainsi que par la qualité des espaces naturels et patrimoniaux qu'elle abrite.

Pour les habitants d'Andernos, il s'agit à la fois d'un espace remarquable qui participe à l'attractivité de la Commune, mais aussi d'un espace du quotidien fréquenté de longue date par la promenade et les activités sportives, seul ou en famille. Ce point de contact entre forêt et bassin est fort apprécié parce qu'il est préservé. Il est encore sauvage. Il est rare. Surtout, il ne doit plus être considéré comme une réserve foncière mais comme un bien commun. La protection de ce site de 140 ha s'est déroulée sur un temps assez long depuis 1989 à nos jours, qui rend compte de tensions continues entre volonté d'aménagement, particulièrement défendue par la municipalité, et volonté de protection défendue par l'association pour la sauvegarde du site naturel des Quinconces – St Brice.

Créée en 1989, l'association a constamment assuré un rôle de

veille. Par les différents recours qu'elle a déposés et qui ont tous reçu des jugements favorables, elle a gagné en légitimité et a affirmé sa position de lanceur d'alerte face à l'affaiblissement du pouvoir hiérarchique, notamment du rôle de l'Etat. L'élaboration du PLU de 2011 a conduit à l'exaspération des tensions en amenant les habitants à choisir entre deux visions : l'une créant des logements, des équipements et de l'emploi – l'autre défendant la dimension écologique et patrimoniale de l'espace naturel.

Le nouveau PLU approuvé en 2017 concrétise une situation plus apaisée entre la municipalité et les associations et la volonté de trouver des compromis.

On voit dans ce mouvement qui a conduit au changement de pouvoir municipal une volonté de défendre une qualité de cadre de vie qui passe par la préservation des espaces ouverts.

C'est là le résultat exemplaire obtenu par l'association.

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :
Robert BRUSSAC

Vice-Présidents :
René PICARD
Jean-François PAHUN

Secrétaire :
Jean-François PAHUN

Trésorière :
Christine MEYNARD

Administrateurs :
Bernadette ANTONINI
Martine DARQUIER
Michel DUTROP
Josiane GIRADEL
Jean-Luc LASFARGUES
Claude PERREAUD
Jacques RIDEL
Alain ROSELIER
Maurice SOUBIROU



L'écho des Quinconces

Bulletin N°40 - Janvier 2019

Editorial

Comme chaque année vous trouverez dans ce bulletin le compte-rendu de notre dernière assemblée générale qui a eu lieu le 30 août 2018.

Ce dernier vous informera de l'ensemble des actions de l'association pour maintenir la protection et la mise en valeur du site mais aussi veiller désormais à sa gestion tant il est vrai que sa fréquentation montre une forte évolution qui appelle une adaptation des moyens d'entretien et de surveillance.

Depuis l'été, pour des raisons personnelles, Maurice SOUBIROU a demandé à être déchargé de sa mission de Président, tout en nous assurant vouloir demeurer un adhérent fidèle et toujours motivé. Il restera ainsi pour nous un conseiller précieux.

Nous tenons à lui témoigner notre reconnaissance pour le dévouement et la pugnacité dont il a fait preuve pendant toutes ces années.

Grâce à votre concours, il nous laisse en effet une œuvre accomplie de haute lutte – la protection définitive de cet espace naturel remarquable de 140 ha - malgré l'avidité incessante des promoteurs.

Le conseil d'administration s'est donc réuni le 23 octobre dernier pour modifier la composition du bureau de manière à assurer la continuité de la direction de l'association. C'est Robert BRUSSAC qui a été élu Président. Les deux vice-présidents René PICARD et J.François PAHUN sont reconduits dans leur fonction ainsi que notre trésorière Christine MEYNARD. La secrétaire Annie ROUX a souhaité mettre fin à ses fonctions et c'est J.François PAHUN qui assurera le secrétariat.

J'ai donc la charge de poursuivre la mise en valeur du site en veillant maintenant à sa gestion en matière de protection de la rive littorale, d'entretien et de surveillance.

Il faut que ce site soit respecté par tous ceux qui se plaisent à le fréquenter et que son bon état d'entretien lui permette de perdurer pour les générations futures.

Bien des actions restent à entreprendre et ce n'est qu'avec votre concours que nous y arriverons. Je sais que je pourrai compter sur l'engagement et la fidélité que vous nous avez toujours témoignés et je vous en remercie.

Que la nouvelle année soit pour vous, et ceux qui vous sont chers, une année pleine d'espérance et de satisfactions.

*Pour le conseil d'administration
Robert BRUSSAC*

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 août 2018

L'Association pour la Sauvegarde du site naturel des Quinconces – St Brice a tenu le jeudi 30 août 2018 sa 30^{ème} assemblée générale à la médiathèque en présence de M. Jean-Yves ROSAZZA Maire d'Andernos.

René PICARD, vice-président, ouvre la séance en présence d'une trentaine de personnes.

Il informe l'assemblée de l'absence tout à fait exceptionnelle du Président Maurice SOUBIROU, retenu par des contraintes personnelles, et remercie de leur présence M. le Maire et son adjoint M. COIGNAT, ainsi que les représentants des associations amies.

Il propose ensuite l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 30 août 2017
- 2) renouvellement du Conseil d'Administration
- 3) Rapports statutaires : rapport d'activités et rapport financier
- 4) notre démission de la CEBA
- 5) la gestion du site
- 6) le stockage des vases portuaires

En préambule René PICARD rappelle que notre association compte à ce jour **707** adhérents inscrits, dont **359 adhérents à jour de leur cotisation**. Ces chiffres montrent bien tout l'intérêt que les adhérents portent à l'action de l'association tant en matière de pérennité du site que de la permanence de son entretien.

1) l'assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu de l'Assemblée générale du 30 août 2017 publié dans le n°39 de l'écho des Quinconces de janvier 2018.

2) renouvellement du Conseil d'Administration

Date à retenir : Samedi 6 avril - Journée nature propre

Rendez-vous en début de matinée au local de l'Association à la Maison du Port.

Comme chaque année, une journée « nature propre » organisée avec l'A.C. CA permet de sensibiliser un maximum de bénévoles au ramassage des déchets abandonnés sur les plages et dans la forêt.

Cette opération se réalise en liaison avec le service Environnement de la Commune.

Les détails d'organisation de cette journée vous seront communiqués ultérieurement.



Cinq membres font partie du 1/3 renouvelable cette année. Il s'agit de René PICARD, J-François PAHUN, Christine MEYNARD, Martine DARQUIER et Michel DUTROP, lesquels se représentent à vos suffrages. L'assemblée approuve à l'unanimité le renouvellement de ces cinq membres.

3.1) Rapport moral et d'activités présenté par Annie ROUX

Le conseil d'administration a été convoqué par le Président lorsqu'il a eu besoin de l'avis de ses membres avant de prendre une quelconque décision. Ainsi, nous avons décidé de quitter la CEBA qui a perdu son objectif initial en nous impliquant dans des actions collectives. Ce sujet sera plus amplement développé par Jean-François PAHUN au point 4) de l'ordre du jour.

Nous serons présents au «forum des associations» comme les années passées.

Avec l'ACCA nous avons participé le 7 avril à la journée « nature propre »

Les visites du site, organisées par Frédérique PAQUIN, ont eu lieu 2 fois par semaine en liaison avec l'office du tourisme.

En ce qui concerne le bassin de décantation, en début d'année, la partie proche du littoral devra être rendue à la nature. L'autre partie réceptionne encore les vases de dragage en attendant leur traitement à Querquillas.

Nous aimerions qu'enfin la pelle de l'écluse des réservoirs à poissons soit réparée pour que ces réservoirs retrouvent leur bon fonctionnement. Robert BRUSSAC en parlera dans son rapport sur la gestion du site au point 5) de l'ordre du jour.

Je terminerai en insistant sur le but de notre association qui a été créée pour protéger ce site et uniquement ce site contre toute convoitise immobilière. Nous en restons les gardiens.

3.2) Rapport financier pour la période du 15 août 2017 au 15 août 2018

RECETTES	
Cotisations	3585 €
Dons	505 €
Vente de produits boutique	5 €
Visites du site	732 €
Indemnité juridique	1200 €
Total des recettes	6027 €

DEPENSES	
Impression et affranchissement	552 €
Affranchissement convoc AG	518 €
Autres frais d'affranchissement	188 €
Fournitures de bureau	6 €
Assurance responsabilité civile	408 €
Visites site (honoraires guide)	1550 €
Frais pour animation	30 €
Abonnement boîte postale	55 €
Total des dépenses	3307 €

Résultat de l'exercice	2720 €
------------------------	--------

SITUATION FINANCIERE au 15 août 2018

Solde disponible au 15 août 2017	17867 €
Recettes du 15/08/2017 au 15/08/2018	6027 €
Intérêts du livret A	90 €
Dépenses du 15/08/2017 au 15/08/2018	-3307 €
Solde disponible au 15 août 2017	20677 €

Répartition du solde disponible

Compte à la Société Générale	6977 €
Compte sur livret	13522 €
Caisse	178 €
Total	20677 €

Dans le compte « Recettes » on observe une rentrée de 1200 € correspondante à l'indemnité versée par le SYBARVAL à notre association en application du jugement du TA en date du 28/12/2017 qui confirmait le classement des 3 ha de la forêt du Coulin en zone naturelle. Compte-tenu de la bonne situation financière de notre association, nous avons à plusieurs reprises proposé à la municipalité de financer entièrement ou en partie une opération d'investissement concernant l'amélioration d'aménagement du site (par exemple financer tout ou partie du remplacement du rideau de l'écluse, réaménagement des protections de berges du Cirès.....). Nous regrettons de n'avoir, à ce jour, aucune réponse à notre proposition. L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport moral et d'activités et le rapport financier de l'exercice écoulé.

4) Les raisons qui nous ont amenés à quitter la CEBA

L'association fait partie des plus anciennes qui ont adhéré à la CEBA pour participer à une coordination des actions de protection de l'équilibre environnemental du Bassin d'Arcachon dans son ensemble.

Depuis quelques années cependant la CEBA accuse une dérive vers un fonctionnement en « collectif » et non plus en « coordination » qui ne correspond plus à son but initial et se traduit par exemple par des décisions d'actions unilatérales non concertées. Par ailleurs, la CEBA s'engage dans une multiplication des contentieux sans hiérarchiser ses objectifs.

Dans ces conditions, l'Association n'entend plus siéger à la CEBA.

Une note précisant cette position de notre association à l'égard de la CEBA a été jointe à notre courrier adressé à Jacques STORELLI son président.

A noter que, essentiellement pour les mêmes raisons, plusieurs autres associations ont démissionné de la CEBA (Les Amis du Littoral, CDROM, ADPPM).

5) Rapport sur la gestion du site par Robert BRUSSAC

La fréquentation du site montre une forte évolution - environ 1000 personnes en pointe journalière – qui en fait le lieu le plus visité du Bassin après la dune du Pilat et le domaine de Certes.

Il en résulte un besoin accru d'entretien et de surveillance, d'autant que des incivilités et faits délictueux se multiplient qui nuisent au caractère fragile du site et le mettent même en danger s'agissant en particulier des feux allumés entre plage et forêt.

Il devient donc indispensable que le garde gestionnaire, recruté il y a quelques années et employé depuis à bien des tâches extérieures, soit à nouveau missionné à plein temps pour assurer l'entretien et la surveillance du site. Frédérique PAQUIN qui assure les visites 2 fois par semaine a accompagné 145 personnes en visite guidée sur le site pendant la période estivale. En outre elle ne manque pas, au cours de ces visites, de noter et signaler tous les faits délictueux qu'elle constate.

Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu cette année de réunion du Comité consultatif de Gestion du site avant notre AG. En conséquence, nous avons demandé à Benjamin VIRY de nous fournir la liste des actions menées sur le site au cours des 12 derniers mois et celles prévues d'ici fin 2018.

Les précisions reçues sont les suivantes :

- remplacement des clôtures de branches et ganivelles endommagées soit par vieillissement, érosion ou vandalisme, par des ganivelles neuves.
- refection d'un îlot à la pointe des Quinconces, dès lors que les pins menaçant de tomber ont été abattus.
- La passerelle en bois sur le Cirès a fait l'objet d'un diagnostic en décembre dernier par le Conservatoire du Littoral qui envisage son remplacement intégral en 2019.
- réaménagement de la moitié Ouest des bassins de décantation à effectuer par le SIBA et étude en cours pour la restauration du ruisseau de Comte au droit des bassins.
- les deux bennes de collecte des déchets ostréicoles et de nettoyage des plages ont été retirées du site.

reste à supprimer le stockage des coquilles sur le site en parallèle de l'étude de valorisation locale en cours par le CRC et la COBAN.

- poursuite de la régulation des baccharis par broyage ou arrachage manuel grâce à la contribution de l'association Surf Insertion.

- conclusions de l'étude paysagère du CAUE qui seront présentées au prochain comité consultatif.

- relance du service infrastructure du département au sujet de la suppression du stationnement le long de la route d'Arès à l'intérieur du virage de la Meule.

- application du règlement du site par le garde gestionnaire, la police municipale et l'Office National de la faune sauvage.

Enfin, nous constatons que le débroussaillage en bordure des terrains riverains de la rue François Mauriac, prévu avant fin juillet 2018 par le responsable de la gestion du site en application du PPRIF, n'est toujours pas réalisé. Cette action est pourtant essentielle vis-à-vis des risques d'incendie.

6) Le stockage des vases portuaires

Il est rappelé que l'utilisation des bassins de stockage des vases sur la moitié de l'emprise actuelle des anciens bassins de décantation demeure provisoire et ne pourra se prolonger, en tout état de cause, au-delà de la mise en service effective de l'Unité de Gestion des Sédiments réalisée par le SIBA à Querquillas.

Le SIBA vient de nous confirmer que l'installation de traitement des vases à Arès a pour vocation de faciliter la valorisation de tous les sédiments de dragage, y compris ceux d'Andernos.

La mise en service prochaine (enquête publique en cours) de cette unité de gestion mettra donc un terme à l'utilisation des bassins de stockage des vases des Quinconces comme le confirme d'ailleurs M. le Maire d'Andernos.

La séance est levée à 19h00 et suivie traditionnellement par le verre de l'amitié.

Le Président
Maurice SOUBIROU

La Secrétaire
Annie ROUX



Bureau de l'Assemblée Générale du 30 août 2018

